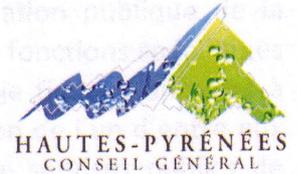


**Allocution de M.Pélieu, Président  
du Conseil Général des Hautes-Pyrénées  
Rencontre-débat avec Madame ESCOFFIER,  
Ministre déléguée chargée de la décentralisation  
Jeudi 24 janvier 2013**



**Madame la Ministre, Chère Anne-Marie,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,  
Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,**

J'ai beaucoup de plaisir à participer aujourd'hui à vos côtés à cette rencontre-débat autour du futur projet de modernisation de l'action publique, en présence de notre Ministre déléguée chargée de la décentralisation Anne-Marie ESCOFFIER et de vous tous, élus et parlementaires des Hautes-Pyrénées.

Je vous remercie très chaleureusement, Madame la Ministre, de nous faire l'honneur de votre visite et de prendre ainsi le temps de l'échange et du débat avec les élus locaux. Je remercie également l'ensemble des élus d'avoir répondu présent à notre invitation.

Ma longue expérience d' élu local me conduit à défendre fermement le principe de décentralisation.

Comme vous, je connais la pertinence et la qualité de la gestion publique locale, grâce à la connaissance du terrain, à l'engagement administratif des élus et des fonctionnaires territoriaux, et à la performance des outils que vous avez, que nous avons, progressivement développés.

Le système local actuel repose avant tout sur des milliers d'élus ruraux, passionnés de la cause locale, qui ne comptent pas leur temps pour fournir, quasiment bénévolement, et au prix de lourdes responsabilités, des services de qualité à leurs administrés.

Voilà pourquoi je regrette que ce travail sur la réforme de la décentralisation soit trop souvent l'occasion pour les médias de faire circuler des clichés qui font planer un doute dans l'esprit des Français sur la capacité des élus locaux à « bien » gérer leur collectivité.

Ainsi, on entend trop souvent : les collectivités sont trop nombreuses, trop dépensières, ce système est trop compliqué, incompréhensible pour les administrés ; et il est impératif de clarifier la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités locales. Ce ne sont que des lieux communs qui ne doivent en aucun cas inspirer cette réforme.

Communes, Départements, Régions, voilà les 3 niveaux d'administration publique de la France. Ils ont chacun leur raison d'être, leur utilité, ils remplissent des fonctions spécifiques et complémentaires. S'il ne semble plus d'actualité d'en supprimer, je tiens néanmoins à réaffirmer fermement l'utilité de chacun de ces échelons. La disparation de l'un d'entre eux ne pourrait se faire qu'au prix de la suppression de pans entiers de services publics de proximité. Je ne le souhaite pas.

On accuse également trop souvent les collectivités de dépenser trop. C'est pour cela, dit-on d'ailleurs, que la France ne parviendrait pas à respecter les ratios de Maastricht. Pour contraindre ainsi les collectivités à diminuer leurs dépenses, l'Etat a entrepris depuis 2008, de manière injuste, de diminuer leurs ressources à coup de gel des dotations et de réformes de la fiscalité locale.

Mais ceux qui nous accusent ainsi oublient que, malheureusement, la tendance haussière des dépenses des collectivités locales échappe largement à la volonté des élus locaux. Qu'il s'agisse des dépenses de personnel qui augmentent mécaniquement chaque année avec le glissement vieillesse technicité, de la production incessante de nouvelles normes qui étouffent les collectivités, des transferts de compétences mal compensés voire non compensés... voilà autant de dépenses qui s'imposent chaque année aux élus locaux par la seule volonté de l'Etat.

Concernant également l'endettement des collectivités, je rappellerai simplement qu'à la différence de l'Etat, lorsque les collectivités s'endettent c'est pour payer des investissements producteurs de richesses économiques pour le territoire et non du fonctionnement.

Enfin, pour davantage de clarté, il faudrait soi-disant spécialiser les compétences par niveau de collectivité. Mais, sous couvert de clarification des compétences au service du citoyen, cette spécialisation ne favoriserait que le chacun chez soi, alors que je crois précisément à la vertu des projets partagés.

Par ailleurs, compte tenu de la relative faiblesse des budgets locaux, plus aucun investissement d'importance ne peut se faire aujourd'hui sans une multiplicité d'intervenants. Qu'est ce qui est le plus important pour le citoyen : savoir quelle collectivité a payé ou profiter d'un investissement public de qualité ?

Chaque assemblée élue, quel que soit le niveau, communal, départemental ou régional ; doit pouvoir continuer à se prononcer librement sur toute affaire considérée connue d'intérêt général pour son territoire.

Seule la volonté d'améliorer la décentralisation au service des territoires et du bien être de ses habitants doit inspirer cette réforme.

Notre pays est mûr pour aller plus loin dans le développement des libertés locales pour une plus grande efficacité de notre action.

Je crois en un acte III de la décentralisation qui restaurera et renforcera les capacités d'action des collectivités pour la qualité de vie, l'équilibre territorial et social. Cela passera par une meilleure compensation des charges transférées pour ne pas faire peser sur l'impôt local des dépenses qui relèvent de la solidarité nationale (telle que le RMA, l'APA...).

Cela passera également par une réforme de la fiscalité locale. Pour pérenniser la décentralisation, il faut des impôts locaux justes dont le niveau doit être décidé par les élus locaux et acquittés par les contribuables locaux au regard des services rendus par la collectivité.

Je crois en un acte III de la décentralisation qui aille au bout des transferts de compétences et supprime les doublons encore trop nombreux avec l'Etat.

Je crois en un acte III de la décentralisation qui invente de nouvelles relations entre les collectivités et l'Etat. Les collectivités croulent sous le poids des normes.

Ces 30 dernières années se caractérisent par une accélération du rythme normatif. Les lois s'ajoutent aux lois et les règlements s'empilent indéfiniment. L'Etat doit être moins normatif et plus acteur. Il doit renoncer à être partout et apprendre à faire confiance aux collectivités locales.

Enfin et surtout, je crois en un acte III de la décentralisation qui accepte une diversité des politiques locales en réponse à la diversité des territoires.

Je voudrais reprendre, dans ce sens, les propos de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF :  
*« Tout n'est pas pareil partout, les gens sont différents, leurs vies également, leurs chances tout autant. La prise en compte de la diversité devient le vrai respect des situations de tous. C'est une façon moderne et réaliste de traiter tout le monde, non pas sur un modèle égalitaire, mais comme des élus épris de justice et d'égalité ».*

Il n'y a pas de modèle universel de la réussite qui soit transposable d'un territoire à un autre. Chaque réussite est le fruit d'une combinaison de facteurs uniques. La situation de crise que nous vivons appelle de nouvelles façons de penser l'avenir, d'agir et de s'organiser.

Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, affirmait quant à lui : *« Pour sortir de la crise, pour retrouver les chemins de la croissance, il faudra compter sur la créativité, l'énergie, la vitalité de nos territoires et de leurs acteurs locaux ».* Il appelait de ses vœux une amélioration de l'efficacité de l'action publique locale, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, en incitant notamment les départements et les différents niveaux de collectivités locales à s'organiser autour de projet de territoire.

C'est dans cet esprit et fort de ce constat que j'ai initié, en tant que Président du Conseil Général, l'élaboration d'un projet de territoire pour les Hautes-Pyrénées, à l'horizon 2020-2030. Dans le cadre d'une démarche participative, son élaboration associera les maires, la Région, l'Etat, mais aussi les acteurs économiques, sociaux, associatifs et la société civile. Cette démarche nous permettra de construire ensemble les solutions et les actions adaptées aux réalités de notre territoire et de nous engager sur les conditions de leur mise en œuvre. Elle participe au renouveau et à la modernisation de la gestion publique locale auxquels je vous sais, Madame la Ministre, particulièrement attaché.

Je vous remercie.